

ORDONNANCE COLLECTIVE

URGENCE - ÉPISTAXIS

Date d'entrée en vigueur 2021-05-03

Incluant un protocole Oui Non

Adopté par CMDP
Direction des soins infirmiers

Date de révision Choisissez la date

Date de fin de la période de validité 2024-05-03

1. Objet

1.1 Description

- Procéder à l'administration d'une solution anesthésiante et vasoconstrictrice afin de supprimer le saignement.

1.2 But

- Arrêter le saignement.

2. Professionnels habilités

- Infirmières des urgences du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant reçu la formation nécessaire à l'application de cette ordonnance

3. Activités réservées

3.1 Professionnel visé par l'ordonnance collective

- Infirmières
 - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
 - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.
 - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
 - Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.

4. Secteurs d'activités visés

- Urgences du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

5. Médecin répondant

- Équipe médicale traitante (médecins à l'urgence).

6. Indications et conditions d'initiation

6.1 Groupes de personnes visées

- Toute clientèle âgée de 14 ans et plus se présentant à l'urgence pour une épistaxis active

6.2 Conditions à l'application de l'ordonnance

- Usager âgé de 14 ans et plus se présentant à l'urgence pour une épistaxis qui après s'être mouché et malgré une compression du nez ininterrompue d'au moins 5 minutes, à l'endroit adéquat sous supervision de l'infirmière, présente toujours une épistaxis.


7. Contre-indications et limites


- Si hémorragie importante, faire la compression du nez et faire voir par le médecin **STAT**.
- Si épistaxis traumatique, faire voir par le médecin avant de procéder.
- Allergie : lidocaïne ou autres médicaments anesthésiants de type amide (voir tableau ci-dessous) et chlorhydrate d'oxymétazoline.

Anesthésiants locaux de type amide
Articaïne (Septocaïne, Zorcaïne)
Bupivacaïne (Marcaïne, Sensorcaïne)
Levobupivacaïne
Dibucaïne (Nupercainal)
Etidocaïne (Duranest)
Lidocaïne (Xylocaïne)
Mepivacaïne (Carbocaïne)
Prilocaïne (Citanest)
Ropivacaïne (Naropin)

Référence: uptodate septembre 2020


- Hypertension artérielle non contrôlée ($\geq 180/100$)


	RAPPEL : Il est important de surveiller l'usager de près : difficulté respiratoire, risque d'aspiration, chute de pression artérielle, etc.
---	---


	ATTENTION Prendre la pression artérielle au triage et la reprendre lorsque l'usager sera installé à l'évaluation. Recontrôler les signes vitaux si anormaux ou si changement de l'état clinique de l'usager.
---	---

8. Procédure


1. Évaluer sommairement l'usager.
2. Identifier les circonstances du début du saignement et les antécédents (anticoagulants, antiplaquettaires, chirurgie ORL, néo ORL, trauma récent (**3 dernières semaines**) au niveau du visage) de l'usager reliés à la présence d'une épistaxis.
3. Prendre les signes vitaux (pression artérielle, saturation en oxygène, pouls, respiration, évaluation de la douleur) et faire moucher l'usager.

	<p>ATTENTION</p> <p>Faire moucher efficacement l'usager pour enlever le sang et les caillots, encourager l'usager à cracher le sang au besoin.</p>
---	---

	<p>ALERTE : Garder à portée de main : succion, mouchoirs et haricot. Cela est nécessaire pour nettoyer au besoin et éviter que l'usager inhale ou avale le sang.</p>
---	---

	<p>RAPPEL : seul le médecin est autorisé à faire un paquetage au niveau du nez.</p>
---	--

4. Préparation et administration :
 - a. Mélanger 4 mL de lidocaïne 2 % SANS épinéphrine et 2 vaporisations d'oxymétazoline 0,05 % dans un pilulier gradué (30 mL).
 - b. Tremper 4 tampons d'ouate dans le mélange de lidocaïne/oxymétazoline.
 - c. Insérer 1 à 2 tampons d'ouate imbibés dans la narine qui saigne à l'aide d'une pince mousse. En cas de doute, appliquer dans les 2 narines.
 - d. Appliquer une pression locale sur la partie molle des narines du nez (immédiatement sous l'os) pendant 10 minutes par l'usager lui-même avec supervision de l'infirmière ou en utilisant un pince-nez si l'usager est incapable (celui-ci est moins efficace que la pression manuelle).

	<p>ATTENTION</p> <p>Surveillance du nez lors de l'utilisation du pince-nez. Risque de nécrose.</p>
---	--

5. Le médecin retirera lui-même les tampons d'ouate au moment de l'évaluation.
6. Faire tenir une débarbouillette par l'usager pour protéger les lèvres de la solution anesthésiante.
7. Faire voir l'usager par le médecin par la suite.
8. Documenter l'ordonnance collective de la façon suivante :
 - a. Sur la feuille d'ordonnances pharmaceutiques :
 - Inscrire le nom du médicament, la dose et la voie d'administration selon la procédure habituelle.
 - b. Sur le profil pharmaceutique :
 - Transcrire l'ordonnance au profil selon la procédure habituelle.
 - c. Sur la feuille de notes d'évolution de l'infirmière :
 - Inscrire les éléments de l'évaluation qui justifient l'application de l'ordonnance collective.
 - Inscrire les interventions posées en fonction des réévaluations requises.
 - Inscrire les résultats :
 - Quantifier l'hémorragie (légère, modérée, importante)
 - Signes vitaux
 - Réaction de l'usager
 - Interventions de soins posés
 - Efficacité du traitement
 - etc.

9. Sources

- uptodate.com
- Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, Association des pharmaciens du Canada, 42^e édition, 2007.
- Pagliarulo, G. Docteur, je saigne du nez. Le médecin du Québec, volume 42, numéro 5, mai 2007. p 41-48.
- Micromedex.

10. Processus d'élaboration

10.1 Rédaction

Nom : Grégoire Prénom : Maryse , conseillère cadre clinicienne - Urgences Date : 2020-06

10.2 Consultation/collaboration

Nom : Dre Dupras Renaud Prénom : Stéphanie , Présidente du comité de développement et de suivi des ordonnances collectives et des protocoles - Urgence Date : 2020-06

- Comité de développement et de suivi des protocoles et ordonnances collectives des urgences (2020-06)

10.3 Validation

Nom : Grégoire Prénom : Maryse , conseillère cadre clinicienne - Urgence Date : 2020-06

Nom : Dre Couture Prénom : Marie-Maud , chef du département médical de médecine d'urgence Date : 2020-06

10.4 Approbation

Comité pharmacologique (si l'ordonnance implique l'utilisation de médicament)

Comité des documents d'encadrement clinique et des formulaires

11. Processus d'adoption

Nom, prénom : Bolduc, Brigitte Signature : Document original signé , pour la Président du CMDP Date : 2020-11-10

Nom, prénom : Schoos, Nathalie Signature : Document original signé , Directrice des soins infirmiers Date : 2020-11-06

12. Historique des révisions

Nom : Grégoire Prénom : Maryse Date : 2020-11

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :